

### Procédure de candidature

L'Université du Mans a opté pour une transmission numérique des pièces constitutives du dossier de candidature (via la plate-forme ESUP DematEC). Si vous souhaitez postuler, votre candidature se fera en trois étapes :

**1- Inscription sur le site GALAXIE du 22 février 2018 à 10 heures (heure de Paris) au 29 mars 2018 à 16 heures (heure de Paris).**

Vous indiquerez obligatoirement une **adresse électronique valide** (identique pour Galaxie et ESUP DematEC) que vous consultez régulièrement.

**2- Réception du mail d'activation de votre compte ESUP DematEC.**

Un courrier électronique vous sera adressé dans la journée qui suit l'inscription dans Galaxie ou le lundi matin pour les inscriptions du weekend. Ce courriel indiquera l'adresse URL (candidatures-ec.univ-lemans.fr) nécessaire à la **création de votre mot de passe** et au dépôt de votre dossier de candidature sur l'application dédiée.

**3- Dépôt de votre dossier de candidature sur ESUP DematEC au plus tard le 30 mars 2018 à 16 heures (heure de Paris).**

Le dossier sera à adresser **exclusivement au format PDF**, à raison d'un fichier par pièce, et devra comporter toutes les pièces exigées par la réglementation en vigueur, de préférence dans l'ordre prévu par les arrêtés suivants. ([Arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des professeurs des universités](#) ou [Arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences](#))

Les fichiers chargés devront être nommés explicitement, par exemple : "NoPOSTE\_PieceDIdentite.pdf" ou "NoPOSTE\_Rapport\_de\_soutenance.pdf"

Les candidats postulant par voie de mutation ou de détachement (*selon les dispositions prévues aux articles 60 et 62 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984*) et les candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification (*conformément au décret n°84-431 modifié par décret n°2014-997 du 02 septembre 2014*) devront impérativement justifier leur situation.

**Attention : Passé le délai du 30 mars, 16 heures (heure de Paris), la plate-forme ESUP DematEC sera fermée. Toute candidature non déposée ou incomplète sera déclarée irrecevable. Aucune pièce complémentaire ne sera réclamée par nos services, aucun envoi complémentaire par mail ne sera accepté.**

**Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire sur l'application ANTEE et déposer son dossier de candidature sur la plate-forme ESUP DematEC.**